

L'an deux mil six le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 17 Novembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 09/11/06.

ORDRE DU JOUR : - Jeunesse et Territoire  
- Travaux  
- Comptabilité  
- Divers

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf Mrs GAILLARD Éric, GUILLET Gérald, YUNG Christian et Mme VIARD Sandrine, excusés.

Monsieur MOREAU Christian est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## JEUNESSE ET TERRITOIRE :

### 1- Présentation :

Mr Julien BRAUD, invité par Mr le Maire, se présente à l'Assemblée. Il remplace Christian CRATZ en qualité d'animateur sur notre secteur depuis Juin 2006.

Mr BRAUD rend compte d'un secteur dynamique et diversifié par l'implication du tissu associatif et des élus.

Cependant, une baisse de la fréquentation des jeunes aux activités proposées a été constatée cet été. Le problème vient certainement d'un défaut d'organisation de la part des jeunes pour ces activités.

Mr BRAUD rappelle en effet le principe de fonctionnement Jeunesse et Territoire : aider les jeunes dans l'organisation de leurs sorties plutôt que de proposer des activités "clés en mains".

Pour assumer ce fonctionnement, toute personne peut s'investir dans l'association en participant aux réunions ou au comité de pilotage.

Deux rencontres ont eu lieu dernièrement avec les jeunes d'URUFFE pour l'organisation de sorties : un week-end de ski a été prévu pour le mois de Janvier. Mr BRAUD rappelle que ce sont les jeunes qui s'investissent dans l'organisation de cette activité.

Une rencontre a également eu lieu avec les enfants d'environ 10 ans : pour cette tranche d'âge, le problème d'une organisation autonome se pose du fait de leur jeune âge. La préparation des activités devra donc être largement encadrée pour ces jeunes.

Après avoir présenté le programme de Jeunesse et Territoire, Mr BRAUD rappelle que l'association peut aussi aider la commune dans l'organisation de ses manifestations et invite l'Assemblée au prochain comité de pilotage le 28/11/06.

Enfin, Mr BRAUD félicite la commune pour le fonctionnement des salles pour les jeunes de l'ancien café qui est une réussite, ce qui n'est pas le cas dans les autres endroits où cela a été instauré. La municipalité précise que cette réussite est probablement le résultat de l'encadrement par les élus de cette activité.

### 2- Compte-rendu :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du comité de pilotage du 21/09/2006.

### 3- Contrat CAF :

Le contrat temps libre du Massif de Meine avec la CAF est arrivé à échéance. L'Assemblée accepte de renouveler ce contrat en Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec ma CAF pour une durée de 4 ans (du 01/01/2006 au 31/12/2009).

Pouvoir est donné au Maire pour signer ce contrat.

### 4- Subvention :

L'Assemblée accepte le versement de la somme de 267,15 € émanant de la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre.

Cette somme sera reversée à Jeunesse et Territoire dès que possible.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous actes utiles.

## COMPTABILITÉ :

### 1- Situation de compte :

À la date du 31/10/06, le compte de la commune est créditeur de 347.691,21 €.

### 2- Subventions :

- Dotation de solidarité : le dossier de demande de subvention étant complet, les travaux proposés pour cette subvention (réfection de chemins) peuvent être lancés.

- SDE 54 : un dossier a été envoyé au syndicat pour les travaux électriques effectués en 2005.

### 3- Décision Modificative N° 03/06 :

Afin de régler les opérations en cours, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 2117 : + 50.000,00 €

Compte 2315 : - 50.000,00 €

Compte 6611 : + 7.000,00 €

Compte 6748 : - 7.000,00 €

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

Les collectivités territoriales ont pour obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels qui dresse un état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail pour les employés de la collectivité et permet de définir les mesures de prévention à mettre en place.

Le Centre de gestion de M&M est habilité à venir en aide aux collectivités pour établir ce document unique;

Le Conseil Municipal fait donc appel au Centre de Gestion de M&M pour l'établissement du document unique et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à cette démarche.

Le Conseil Municipal doit également désigner un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité(ACMO). Mme CISOWSKI Sophie est désignée par l'Assemblée pour exercer les fonctions d'ACMO.

Pouvoir est donné au Maire pour signer l'arrêté de nomination.

### SDIS :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la dernière visite des points d'eau (sécurité incendie) effectuée par le SDIS. Ce contrôle conclut à une couverture de défense incendie globalement atteinte.

Le secteur de la rue de la Chaussée vers Gibeauxmeix semble avoir été oublié sur les plans fournis par le SDIS. Une mise à jour sera opérée.

### TRAVAUX ET ACHATS :

- Suite à la demande de France Telecom, l'Assemblée procède sur plan à la numérotation des maisons du lotissement (plan joint).

- Un arrêté de circulation a été pris conjointement par le Conseil Général et la Mairie pour définir le régime routier prioritaire du CD 4 sur la rue des Jadinots du lotissement. Un marquage au sol a été réalisé et un panneau posé, conformément à la réglementation routière.

- Suite à la visite d'une commerciale du Groupe Elabor (anciennement Topordi), l'Assemblée décide de faire procéder à la mise à jour du plan et du registre du cimetière (cette étude avait été faite en 1992).

Un rendez-vous sera pris prochainement avec un représentant de cette société.

- Stores école : suite au changement des fenêtres de l'école, les stores installés en début d'année ne sont plus conformes aux dimensions des vitrages. Un devis a été demandé à la société Mr Store pour procéder à la réinstallation de ces rideaux sur les nouvelles fenêtres. Ces travaux s'élèvent à 560,00 € HT.

Le Conseil accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte utile.

- Terrain de cross : Suite à la demande de certains enfants, le terrain de cross sera agrandi de quelques bosses. Ces travaux seront effectués quand l'entreprise Muller viendra travailler dans le secteur.

À ce sujet, le Maire informe l'Assemblée de l'appel de Mr Pierson qui, en demandant des renseignements pour créer un terrain de cross dans sa commune sur le modèle de celui d'URUFFE, a félicité le Conseil Municipal de cette initiative.

- Terrain de jeux : l'Assemblée décide de compléter le terrain de jeux par un portique (balançoires). Les travaux d'installation (décaissement du sol, plots de béton pour la pose du portique, sable de Moselle à étaler) seront effectués au printemps.

- Remorque : la commune a fait l'acquisition de la remorque de Mr CLAUDEL François. Pouvoir est donné au Maire afin d'assurer ce nouveau matériel.

### **ATESAT :**

L'assemblée décide de renouveler la convention avec l'État pour l'aide technique aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) et donne pouvoir au Maire pour signer la convention proposée par la DDE.

L'Assemblée décide d'ajouter une mission à cette convention : contrôle du "Pont de Bois" (pont près de l'actuel terrain de foot).

### **ASSURANCE STATUAIRE :**

Suite à l'affiliation de Mme CISOWSKI Sophie à la CNRACL à compter du 1/11/2006, l'Assemblée décide de contracter une assurance afin de couvrir les risques statulaires tant pour les agents affiliés à la CNRACL que ceux affiliés à l'IRCANTEC.

Le Centre de Gestion ayant effectué un appel d'offres concernant cette assurance, le Conseil Municipal décide d'y adhérer.

## Délibération :

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion communiqué à la commune les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe

L'Assemblée, après en avoir délibéré :

Vu la Loi N° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Vu le décret N°86-552 du 14/03/1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi N°84-53 du 26/01/1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

Décide :

D'accepter la proposition du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances

Durée du contrat : 4 ans à compter du 01 Janvier 2007

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

Conditions :                    Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :  
    Formule tous risques TR10 AR en MO  
    Taux correspondant 5,40 %

    Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :  
    Formule tous risques TR 10 AR en MO  
    Taux correspondant 1,75 %

d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent

de donner délégation au Maire pour résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.

## EPCI :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Bilan trimestriel du Pôle Emploi
- Com'Eco
- Synthèse de l'étude OPAH sur le secteur

## DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée décide de ne pas accéder à la demande de subvention de la NAFSEP

L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 1.200,00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'URUFFE.

## NATURA 2000 :

Un réunion à laquelle Mr le Maire a participé a eu lieu le 14/11/2006 à Commercy concernant le projet Natura 2000.

Cette réunion concernait le site "Pelouses de Pagny la Blanche Cote" dont la mise en œuvre relève de la loi DTR (développement des territoires ruraux).

Il s'agit de sélectionner un site et de mettre en place des actions pour l'entretenir et préserver sa faune et sa flore (pelouses calcaires, forts et chauve-souris pour le site : les pelouses de Pagny la Blanche Cote).

Le financement des actions est assuré par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Cette réunion a permis de clarifier l'étendue des pouvoirs de cette organisation, notamment de préciser que les actions engagées le sont toujours avec l'accord express des locataires et propriétaires des lieux sans obligation forcée d'y adhérer... contrairement aux informations alarmantes entendues à ce sujet.

Mr le Maire a profité de cette réunion pour rappeler que la commune d'URUFFE est intéressée par l'achat de la Batterie mais que l'Armée n'a toujours pas donné suite à cette demande qui sera renouvelée par le biais de Natura 2000.

## EAU :

### 1- Analyse :

L'analyse du 19/10/2006 conclut à une eau respectant les exigences de qualité réglementaires.

### 2- SAFEGE :

L'étude sur la sécurisation de l'eau sur le Toulois est toujours en cours. L'Assemblée prend connaissance des dernières fiches concernant le réseau d'URUFFE.

Les solutions d'aménagement concernant URUFFE proposées sont les suivantes :

- Amélioration de l'existant (prévision : 68.500,00 €)
- Interconnexion de secours entre Uruffe et Gibeameix (prévision :

34.500,00 €)

- Interconnexion de secours depuis Vannes vers la conduite d'adduction de Gibeauaix (prévision : 61.250,00 €)

Ces travaux peuvent être subventionnés entre 40 et 70 % et une répercussion sur le prix de l'eau est prévue par cette étude, ainsi que, si la commune le désire, la gestion par le Syndicat de ces investissements et de l'eau communale. Une réunion d'information aura lieu le 07 Décembre 2006 à Mont le Vignoble.

### 3- Informations :

- Rapport sur la qualité de l'eau en M&M (agence de Bassin)
- Trophées de l'eau 2007 organisés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse

## ÉCOLES :

### 1- Compte-rendu :

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Compte-rendu du Conseil de l'école primaire d'URUFFE/GIBEAUMEIX en date du 20/10/06
- Compte-rendu du Conseil de l'école maternelle de VANNES LE CHATEL en date du 23/10/06

### 2- Participations financières :

- Syndicat intercommunal Enseignement 1er Cycle dans le secteur de COLOMBEY LES BELLES : 290,48 € pour 2006
- École Maternelle de VANNES LE CHATEL : 9.637,75 € pour 2006

## BOIS :

Mr ZIMMERMANN René informe l'Assemblée que, conformément à la délibération du 20/01/2006, les coupes situées dans les côtes vont être exploitées par une entreprise.

Mr ZIMMERMANN rappelle que ces coupes n'auraient pas été données aux affouagistes de la commune car l'emplacement des travaux dans ces coupes est trop risqué et dangereux, de plus, le bois tombé n'y est plus de bonne qualité.

À ce sujet, Mr GILLARD Patrick informe l'Assemblée qu'il a été interpellé par quelques personnes qui regrettent que des parcelles soient données à exploiter à des personnes extérieures à la commune. La crainte de ces habitants est qu'ils soient privés de bois à façonner dans les années à venir.

Le Maire rappelle que jusqu'à la date de la tempête, les bois étaient réservés aux habitants du village mais que le Conseil Municipal a été contraint d'ouvrir les parcelles aux personnes extérieures à la commune au lendemain de la tempête car peu d'habitants du village se sont inscrits depuis cette catastrophe pour nettoyer les bois communaux.

Mr ZIMMERMANN René explique que le bois actuellement exploité est toujours du bois tombé suite à la tempête de 1999 et que s'il n'est pas utilisé rapidement il sera invendable et inexploitable dans un an ou deux, délai confirmé cette semaine par le garde forestier qui estime qu'il reste encore trop de bois à terre.

Mr SIMONIN Stanislas confirme le fait qu'il reste encore en forêt beaucoup de bois tombé suite à la tempête, bois qui devrait satisfaire les affouagistes à venir.

Mr ZIMMERMANN rappelle aussi que si ce bois n'était pas exploité par des personnes extérieures au village et payé à la commune, il faudrait nécessairement payer une entreprise pour nettoyer la forêt.

Le cas de Mr LIBERT est soulevé. Mr le Maire rappelle que Mr LIBERT, au lendemain de la tempête, a fait des travaux que personne ne voulait et qu'actuellement les secteurs qu'il exploite font partie des travaux d'entretien dans la forêt communale et qu'il paye les stères qu'il exploite, sans oublier le bois qu'il façonne pour les gens d'Uruffe qui le sollicitent.

Après une vive discussion, l'Assemblée décide d'accorder pour cette année le droit d'exploiter du bois aux personnes étrangères au village. Cette décision sera donc revue chaque année pour définir les conditions d'exploitation en forêt, ainsi que le cas des personnes qui s'inscrivent pour permettre à leur famille n'habitant pas le village de faire leur bois.

Le cas de Mr LIBERT sera traité comme une entreprise forestière pour l'exploitation des coupes à risques, et le façonnage du bois des anciens et particuliers qui le souhaitent.

## DIVERS :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Remerciements de Mr BIRKEL Antoine pour les félicitations du Conseil Municipal pour sa Légion d'Honneur.
- Changement du garde de l'ONF suite au départ de Mr Marc LEMOINE.
- Banque Alimentaire : date limite de dépôt des dons le 27/11/06
- Remerciements de Mme RAMBAUD Michelle et Mme MARTIN Paulette pour le repas des Anciens
- Informations diverses du Conseil Général
- Autorisation donnée par le Maire pour la vente au déballage de vêtements par la société Presto-Nettoyage un dimanche par mois
- Le Conseil Municipal adresse ses plus sincères félicitations à Mme MARTIN Danielle qui a été promue au grade d'officier dans l'ordre des Palmes

académiques dans le cadre d'une carrière bien remplie.

- Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association Familles Rurales en date du 27/09/06

- Proposition par la Mission Régionale de Santé Lorraine de zones éligibles aux aides à l'installation et au maintien de l'exercice pour les médecins généralistes.

- Les maillots de foot offerts par Butagaz sont arrivés, merci à l'entreprise pour cette dotation.

- Suite à plusieurs évocations de projets de plantations de fleurs, Mr le Maire propose de semer des fleurs en divers endroits à la ceinture du village, afin d'enserrer le village dans une écrin de fleurs. Cette proposition est retenue pour l'an prochain. Mr YUNG Christian étudiera les endroits où ces fleurs pourraient être semées.

- Salubrité publique : L'endroit où sont stockées les citernes à gaz des logements situées rue des Morlots pose problème. En effet, cette petite cour est dans un état insalubre et la commune n'a pas reçu de certificat de conformité suite aux travaux qui ont été effectués dernièrement sur les citernes.

Un courrier va être adressé au propriétaire du bâtiment afin que des travaux de nettoyage de la cour et des alentours du bâtiment soient réalisés dans les plus brefs délais. De même, une attestation de conformité pour l'installation en gaz sera demandée.

L'Assemblée autorise le Maire à facturer ces travaux au propriétaire si ceux-ci ne sont pas réalisés rapidement.

- Pêche : les seuils ont été refaits entre le pont de bois et le pont de Quilogé. Ces travaux ont été financés par la subvention accordée par la Commune à l'association les 3 arches. À ce propos, le maire fait état de l'intensité des arbres bordant le ruisseau et nuisant à la vie écologique du cours d'eau (tant flore que faune). Il est demandé à la société de pêche de remédier rapidement à cet état de fait (en ayant recours à l'avis d'experts si nécessaire) de façon à retrouver la qualité de ce patrimoine ancestral de l'Aroffe.

- Grève : Mr le Maire informe l'Assemblée que Mr DELINCHANT a fait une remise importante sur le prix du repas des Anciens en contrepartie de la grève donnée par la Commune.

À ce sujet, Mr ANTOINE Michel rappelle que l'Assemblée avait décidé de ne plus donner de grève aux personnes n'habitant pas le village car la grévière commence à diminuer. L'Assemblée décide de confirmer cette position et souhaite qu'un contrôle plus rigoureux soit effectué lorsque les gens, même du village, se servent en grande quantité (plus d'une remorque). Il est réaffirmé que la responsabilité de gestion de cette grévière est confiée à Mr ANTOINE Michel et que toute personne désirant de la grève doit en faire la demande auprès de Mr ANTOINE Michel.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 H 00.